

COMMUNE DE CHEVERNY (Loir-et-Cher)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. Le cadre de général du compte administratif.

Les articles L.2313-1 et L.2121-12 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoient qu'une note synthétique présentant de façon brève les informations financières communales doit être réalisée et annexée aux documents budgétaires (compte administratif et budget primitif). Cette note a pour finalité de renseigner, communiquer aux administrés des informations nécessaires à la compréhension des enjeux et évolutions financiers communaux.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} Janvier 2022 et 31 Décembre 2022. Les comptes de la commune sont en accord avec le Compte de Gestion établi par Service de Gestion Comptable de Romorantin dont dépend la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif le 6 mars 2023. Ce document budgétaire peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture. Sa diffusion sera réalisée sur le site internet de la commune.

II. Eléments de contexte

La commune est labellisée « Station de Tourisme ». Son économie est basée essentiellement sur le tourisme en raison de la présence sur son territoire du Château de Cheverny, du Château de Troussay, et d'une offre hôtelière haut de gamme avec Les Sources de Cheverny. Le vignoble de Cheverny, classé AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) de renommée internationale attire aussi beaucoup de touristes. L'activité d'hébergements saisonniers (chambres d'hôtes, gîtes, hôtels et camping) y est importante et développée. L'ensemble de ces atouts touristiques est générateur d'un flux important de touristes et créateur d'emplois permanents et saisonniers

A – Principaux constats.

La situation financière de la collectivité est correcte. La capacité d'autofinancement brute issue de la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement est positive. Le remboursement de la dette ne pose aucune difficulté. La capacité d'autofinancement nette quant à elle, qui représente l'excédent de la section de fonctionnement après le remboursement de la dette en capital est elle aussi positive. L'excédent dégagé permet de financer des dépenses d'équipement programmé en 2023.

- Présentation Ressources et charges de la section de fonctionnement et d'investissement :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Dépenses	2021	2022
Charges à caractère général	175 950.25 €	230 814.05 €
Charges de personnels et frais assimilés	180 859.03 €	211 328.12 €
Atténuation de produits	3 452.00 €	3 911.00 €
Autres charges de gestion courante	172 431.92 €	172 791.42 €
Total Dépenses Gestion Courante	532 673.20 €	618 844.59 €
Charges financières	12 2161.27 €	11 240.84 €
Charges exceptionnelles	415.11 €	220.50 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	545 349.58 €	630 305.93 €

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 1 296 688.81 €. Les dépenses réelles de fonctionnement 630 305.93 €, sont en augmentation par rapport à l'année 2021, en raison de l'inflation qui a pour effet d'augmenter d'une façon générale les prix (carburants, matières premières, etc...) et revaloriser l'indice des salaires, du smic, et indemnités des élus.

Section de Fonctionnement – Recettes

Recettes	2021	2022
Atténuations de charges	00.00 €	0.00 €
Produits des services, du domaine et ventes	16 550.06 €	14 295.38 €
Impôts et taxes	474 994.39 €	470 079.52 €
Dotations, subventions et participations	234 616.84 €	268 432.93 €
Autres produits de gestion courante	94 689.41 €	104 922.76 €
Total Recettes Gestion Courante	820 850.70 €	857 730.59 €
Produits financiers	0.40 €	0.40 €
Produits exceptionnels	135 382.35 €	8 478.54 €
Total recettes réelles fonctionnement	956 233.45 €	866 209.53 €

Les recettes de fonctionnement de 2021 ont été majorées par un produit exceptionnel lié à la vente d'un montant de 130 200 € d'une maison appartenant à la collectivité située Chemin de la Soulardière. Les recettes de fonctionnement sans cette vente auraient été de 826 233.45 €, inférieures à 2022. La part des ressources fiscales représente 54 % des recettes de fonctionnement.

Autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement brute issue de la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement est positive

La capacité d'autofinancement nette.

La capacité d'autofinancement nette, elle aussi positive, permet le financement des dépenses d'équipement.

Section Investissement – Dépenses

Dépenses	2021	2022
Dépenses d'équipement	144 666.17 €	522 615.79 €
Dépenses financières	47 204.36 €	54 940.39 €
Total dépenses réelles investissement	191 870.53 €	577 556.18 €

Les dépenses d'équipement correspondent en grande partie aux travaux d'extension de la maison de santé universitaire mais aussi à des travaux de voirie Rue Colin (carrefour Route de Cormeray) et voie du Tremblay (du pont des 3 Fontaines au transformateur).

Section Investissement – Recettes

Recettes	2021	2022
Recettes d'équipement	359 610.34 €	211 022.22 €
Recettes financières	875 283.82 €	37 139.54 €
Total recettes réelles investissement	1 234 894.16 €	248 411.76 €

Les recettes d'investissement sont constituées pour l'essentiel de subventions obtenues auprès de :

- l'Etat pour le projet d'aménagement du secteur sud-est du Centre Bourg intégrant la création d'aménagements cyclables.

- la Région Centre Val-de-Loire pour :
 - * un solde de subvention relatif la réhabilitation du logement communal 2 Rue de l'Argonne.
 - * un acompte de subvention relatif à l'extension de la maison de santé universitaire :
- Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour :
 - * l'extension de la maison de santé universitaire dans le cadre du dispositif de la gestion intégrée des eaux pluviales.
 - * l'extension de la maison de santé universitaire : un acompte de subvention a été versé dans le cadre du volet FIPS (Fonds Intervention de la Promotion de la Santé).
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'extension de la maison de santé universitaire dans le cadre du dispositif de la gestion intégrée des eaux pluviales.
- Agglopolys pour la réfection des peintures extérieures de la boulangerie ainsi que la réfection des poteaux du portail.

II – Bilan de l'exercice 2022

Le bilan financier de l'exercice 2022 est positif. La trésorerie est d'un montant élevé. Elle va permettre l'autofinancement de projets d'investissement envisagés courant de l'année 2023. La dette de la commune au 31 Décembre 2022 s'élève à 554.08 euros par habitant.